Image not found or type unknown

Procédure de licenciement à respecter???

Par **infoinfo**, le **02/02/2011** à **15:01**

Bonjour,
j'ai été licencié pour faute simple... la faute a été porté à la connaissance de l'employeur le 7 septembre. Cette faute aurait du être qualifiée de Grave
le 9 septembre l'employeur me rencontre sans formalisme... le 15 octbre il lance une procédure... entretien puis aucune suite... le 15 décembre il lance une nouvelle procédure. Il me convoque le 22 decembre. Le 22décembre avant l'entretien il annonce mon licenciemnt en réunion de CE... le 9 janvier je recois ma lettre de licenciement... comme qouoi je dois faire mon préavis depuis mon domicile.... Il omet de péciser mon droit à DIF. Il me retire le véhicule de fonction quelques jours plus tard... qu'il me remplace ite à mon objection, au bout de 8 jours par un véhicule de niveau nettement inférieur.Il me demande d'être joignable par mail.... mais n'assume pas les frais liés à ca... Je pense que dans la forme ce licenciement est contestable.... qu'en pensez vous?
pouvez vous m'éclairer
Merci de votre réponse

Par **P.M.**, le **02/02/2011** à **20:29**

Bonjour,
Il faudrait savoir pourquoi la première procédure a été interrompue mais il semble que le licenciement soit contestable non seulement sur la forme mais qu'il soit également abusif puisque le délai de 2 mois pour sanctionner une faute n'a pas été respecté avant le lancement de la seconde procédure...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés